

DROIT A L'IMAGE
AUTORISATION DE SORTIE
REGLEMENT INTERIEUR

INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

À remplir par tous les usagers y compris les adultes

ÉLÈVES

Nom..... Prénom.....

DROIT À L'IMAGE

Les usagers et les parents des élèves autorisent les photos, vidéos, enregistrements à des fins de documentation et de promotion du Conservatoire - Ville de Colomiers, pour l'année 2024/2025. Les familles n'autorisant pas le droit à l'image doivent joindre un courrier à l'attention de la Direction.

j'autorise je n'autorise pas (joindre un courrier à l'attention de la Direction)

AUTORISATION DE SORTIE

Les élèves peuvent être amenés à circuler entre les différents sites du Conservatoire dans le cadre des cours et dans Colomiers pour assister à des conférences, expositions ou travaux réalisés en extérieur. Les familles ne souhaitant pas que leur enfant participe doivent joindre un courrier à l'attention de la Direction.

j'autorise je n'autorise pas (joindre un courrier à l'attention de la Direction)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du Conservatoire – Ville de Colomiers disponible à l'accueil du Conservatoire ou sur le site internet :

<https://www.ville-colomiers.fr/mon-quotidien/culture/le-conservatoire-a-rayonnement-communal-487.html>

NOM Prénom du responsable légal ou de l'élève majeur :

.....

Date :

Signature :